



Date de dépôt : 19 juin 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Jean-Louis Fazio : Subvention à l'Orchestre de chambre de Genève : où en est-on ?

En date du 31 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Après d'âpres discussions au sein du Grand Conseil, celui-là a finalement accepté de voter un crédit de 800 000 francs pour l'Orchestre de chambre de Genève.

Sauvetage mérité.

Pourquoi l'Etat n'a-t-il toujours pas versé cette somme ou une partie à qui de droit ?

Les pièces administratives et comptables, ainsi que certaines garanties exigées, ont été remises dans les temps.

Ce retard péjore fortement cette entité culturelle ; nous n'osons penser qu'il serait un signe de mauvaise humeur de la part de l'exécutif !

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A la suite de l'amendement au budget 2024 d'un crédit de 800 000 francs en faveur de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), le Conseil d'Etat, au vu de la situation financière précaire de cette institution majeure de la musique classique genevoise et soucieux d'une rémunération adéquate des musiciennes et musiciens, a souhaité s'assurer de disposer de toutes les informations nécessaires concernant la capacité d'autofinancement, les taux d'activité effectifs et projetés ainsi que la mise en œuvre du projet institutionnel de l'OCG dans la durée. Ces informations ont depuis lors été remises au Conseil d'Etat.

Un projet de contrat de prestations entre le canton de Genève et l'OCG portant sur un financement total de 1,6 million de francs pour les années 2024 et 2025 a ainsi été validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 juin 2024.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET